

*Date de dépôt : 30 mai 2013*

## **Réponse du Conseil d'Etat**

**à la question écrite urgente de M. Thierry Cerutti : Le DIP donne des cours particuliers aux socialistes !**

Mesdames et  
Messieurs les députés,

En date du 17 mai 2013, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une question écrite urgente qui a la teneur suivante :

*En date du jeudi 16 mai 2013 à 11h00, la chaîne de télévision Léman Bleu a organisé dans le cadre de son émission le Grand Genève à Chaud l'enregistrement de son émission sous la direction de M. Pascal Décaillet.*

*Les deux invités n'étaient autres que l'excellent Mauro Poggia, conseiller national du MCG, candidat au Conseil d'Etat lors des élections du 6 octobre 2013, et le socialiste Thierry Apotheloz.*

*Thierry Apotheloz est venu à l'enregistrement de cette émission assisté par un fonctionnaire du DIP qui le tenait non seulement par la main mais lui a remis un certain nombre de petites notes touchant les différents sujets que l'animateur de l'émission aurait pu aborder.*

*Je trouve tout de même étrange qu'un fonctionnaire du DIP vienne coacher un candidat à une élection électorale.*

*Mes questions au Conseil d'Etat sont les suivantes :*

- Est-ce que le DIP met à disposition des fonctionnaires aux élus socialistes ?*
- Est-ce que le DIP va participer à la campagne électorale du socialiste Thierry Apotheloz comme l'a fait par ailleurs la FASE en 2011 ?*
- Est-ce que le DIP est sous la tutelle du parti socialiste ?*

## RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

Le DIP ne met pas de fonctionnaires à disposition de responsables politiques, ni d'élus, quel que soit leur parti politique. Il ne favorise dès lors pas l'élection d'un socialiste.

Le conseiller d'Etat chargé du DIP fait en sorte que son département œuvre à l'intérêt général, défende les valeurs de la République. Il ne se comporte pas en « chef de bande ».

Par ailleurs, le Conseil d'Etat rappelle qu'en toutes circonstances tout fonctionnaire se doit de respecter son secret de fonction ainsi que son horaire de travail.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte de la présente réponse.

### AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :  
Anja WYDEN GUELPA

Le président :  
Charles BEER